

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX

Tel : 03.29.22.11.63

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du mardi 09 juillet 2019

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni dans la salle du conseil municipal de Remiremont, le mardi 09 juillet 2019 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE.

Présidence de Monsieur Michel DEMANGE

Présents : M. Jean MANSOURI – Mme Françoise GERARD - M. André JACQUEMIN - M. Jean HINGRAY - Mme Danielle HANTZ – Mme Dominique SCHLESINGER – M Jean-Benoît TISSERAND – M Philippe CLOCHE - M. Jean RICHARD – M. Ludovic DAVAL - M. Alain LAMBOLEY – Mme Corine PERRIN – M Jean Marie MANENS – M Martial MANGE - Mme Marcelle ANDRE – M. Dominique ROBERT – M Daniel SACQUARD – Mme Patricia DOUCHE – M Daniel VINCENT- Mme Danièle FAIVRE – Mme Christine THIRIAT – M. Yves LE ROUX - M Albert HENRY – M Stéphane BALANDIER

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

Mme Catherine LOUIS qui donne pouvoir à M. Michel DEMANGE

Mme Marie-France GASPARD qui donne pouvoir à M. Michel JACQUEMIN

Mme Stéphanie DIDON qui donne pouvoir à M. Stéphane BALANDIER

M. Jean-Charles FOUCHER qui donne pouvoir à M. Jean HINGRAY (jusqu'à la délibération n°57 – association Saint Mont)

M. Patrice THOUVENOT qui donne pouvoir à Mme Danielle HANTZ

M. Jean HINGRAY qui donne pouvoir à Mme Marcelle ANDRE (à partir de la délibération n°57 – association Saint Mont)

Absente excusée :

Madame Frédérique FEHRENBACHER

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la réunion du 08 avril 2019. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 08 avril 2019.

Office de Tourisme Communautaire – présentation du rapport d'activités 2018 et du plan d'actions 2019

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que Madame la Directrice de l'Office du Tourisme Communautaire, conformément à l'article R133-13 du Code du Tourisme a transmis le rapport d'activités 2018 de l'Office. Le Conseil Communautaire, après exposé de Madame MIRE, Directrice de l'Office de Tourisme, et de

Monsieur HENRY, prend connaissance des termes de ce rapport, et conformément à la convention d'objectifs décide, à l'unanimité du versement du solde de la subvention accordée par délibération du 08 avril 2019, soit 230 000 euros.

Compte administratif 2018 et rapport financier annuel de l'Office de Tourisme communautaire

Conformément à l'article L133-3 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme Intercommunal doit soumettre à l'approbation du Conseil Communautaire son rapport financier annuel et ses comptes délibérés par le Comité de Direction. Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que ceux-ci ont été délibérés par le Comité de Direction en date du 26 juin 2019 et qu'ils sont arrêtés aux valeurs suivantes :

Comptes administratifs 2018

	Dépenses	Recettes	Reprise résultats antérieurs	Résultats
Section de fonctionnement	713 993.13	774 638.87	61 691.23	122 336.97
Section d'investissement	45 386.24	19 075.46	24 179.06	-2131.72
total budget	759 379.37	879 584.62		120 205.25

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de M. HENRY, approuve le compte administratif 2018 de l'Office de Tourisme Communautaire.

Approbation du budget primitif 2019, du budget supplémentaire et des comptes de l'Office de tourisme communautaire

Par délibération du 24 janvier 2019, le Comité Directeur de l'Office du tourisme intercommunal a approuvé son budget primitif 2019 (document joint), et arrêté aux valeurs suivantes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 737 300.00 euros

Dépenses et recettes d'investissement : 21 500.00 euros

Puis par délibération du 26 juin 2019, il a approuvé le budget supplémentaire arrêté aux valeurs suivantes :

Dépenses et recettes de fonctionnement : + 122 337.00 euros

Dépenses et recettes d'investissement : + 53 000.00 euros

Conformément à l'article L 133-8 du CGCT, le budget et les comptes de l'office, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil communautaire. Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur HENRY, entendu à l'unanimité approuve le budget primitif et le budget supplémentaire de l'office de tourisme communautaire.

Approbation des nouveaux statuts du PETR du Pays de Remiremont et ses Vallées et création d'un syndicat Mixte chargé de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « Massif des Vosges »

Le Conseil communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur le Président :

APPROUVE la création d'un syndicat mixte dédié à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale « Massif des Vosges »,

APPROUVE la modification des statuts du PETR pour mettre son action en conformité avec les Lois et Règlements et élargir ses compétences actuelles à : « la création et gestion des pistes cyclables en site propre et voies vertes et opérations contribuant à leur promotion sur le territoire »

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Nouvelles compétences facultatives

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide d'exercer la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs à titre facultatif (et non plus en compétence optionnelle) pour les domaines suivants : école de musique intercommunale, la gestion du réseau de lecture publique, la gestion du fonctionnement et l'investissement des piscines intercommunales sises 25 rue des œuvres au Val d'Ajol et allée Eugène Delacroix à Plombières les Bains.

Intérêt communautaire et compétences facultatives – récapitulatif

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le récapitulatif des statuts exposé par Monsieur le Président, ainsi que l'intérêt communautaire.

Demande de retrait du syndicat mixte pour le fonctionnement de l'école intercommunale à Saulxures sur Moselotte

Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur RICHARD, entendu à l'unanimité, demande le retrait de la Communauté de Communes du syndicat mixte pour l'école de musique de Saulxures sur Moselotte, au titre de l'article L5212-29 du code général des collectivités territoriales.

Avis sur la demande d'autorisation environnementale – construction d'une centrale hydroélectrique au niveau du barrage des Prés Broquins

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Madame ANDRE et Monsieur MANGE, formule un avis défavorable au titre de sa compétence GEMAPI et des actions envisagées pour la restauration du bon état des masses d'eau, concernant un projet de construction d'une centrale hydroélectrique au niveau du barrage des Prés Broquins.

Adhésion SPL – Xdémat

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur MANGE, Décide d'adhérer à la Société Publique Locale SPL-Xdemat, compétente pour fournir des prestations liées à la dématérialisation.

Décide d'acquérir une action au capital de la société au prix de 15,50 euros auprès du Département des Vosges, sur le territoire duquel la collectivité est située.

Désigne Monsieur le Président en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale. Ce représentant sera également le représentant de la collectivité à l'Assemblée spéciale.

Approuve que la Communauté de Communes soit représentée au sein du Conseil d'administration de la société, par la collectivité (et plus particulièrement par l'un de ses élus) qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale des Vosges.

Approuve pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la société fixées dans les statuts de la SPL et le pacte d'actionnaires actuellement en vigueur entre les membres de la société, ainsi que la convention de prestations intégrées tels qu'ils sont joints en annexe à la présente délibération.

Par cette approbation, il accepte de verser chaque année à la société, une participation financière pour contribuer aux frais liés aux prestations de dématérialisation fournies par SPL-Xdemat.

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – avenant à la convention avec la Préfecture des Vosges

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur MANGE, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture des Vosges, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ville d'Eloyes – acquisition de terrain micro crèche

Le conseil communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JACQUEMIN, approuve l'acquisition à l'euro symbolique d'un terrain communal d'environ 2500 m² à provenir des parcelles AI 17, AI 16 et AI 161 sis, commune d'Eloyes.

Attribution des marchés – micro-crèche

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur JACQUEMIN, décide de retenir les entreprises suivantes pour le marché de construction de la micro-crèche sur la commune d'Eloyes :

LOTS	ENTREPRISES MIEUX-DISANTES	MONTANT MARCHE HT
LOT N°1 VOIRIE RESEAUX DIVERS	PEDUZZI TP	110 637,85 €
LOT N°2 GROS ŒUVRE	DELOT	116 972,66 €
LOT N°3 CHARPENTE BOIS - BARDAGE	VOSGES CHARPENTE	147 186,95 €
LOT N°4 COUVERTURE ZINC	AVENIR TOITURE VOSGES	70 994,68 €
LOT N°5 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS/ALU	COUVAL	79 366,00 €
LOT N°6 MENUISERIES INTÉRIEURES	CAGNIN	132 898,54 €
LOT N°7 PLÂTRERIE – ISOLATION	GONSOLIN	48 654,52 €
LOT N°8 ÉLECTRICITÉ + PHOTOVOLTAÏQUES	BATY ELEC	76 449,00 €
LOT N°9 PLOMBERIE - CHAUFFAGE GAZ – VENTILATION	MULLER	66 193,00 €
LOT N°10 CUISINE	SYNERGIE MAINTENANCE	9 762,48 €
LOT N°11 CARRELAGES - REVETEMENTS SOL & MURAUX	EUROP REVETEMENT	29 500,00 €
LOT N°12 SOLS SOUPLES	ROBEY	15 551,64 €
LOT N°13 PEINTURES	AL RENOV	17 800,00 €
LOT N°14 AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR	ID VERDE	13 035,99 €
TOTAL HT		935 003,31 €
TOTAL TTC		1 122 003,97 €

Il autorise également Monsieur le Président à signer les marchés selon la procédure adaptée.

Tableau des effectifs – modifications

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les modifications suivantes sur le tableau des effectifs :

Les modifications proposées au tableau des effectifs sont les suivantes :

Grades ou emplois	Catégorie actuelle	Mise à jour Grades ou emplois	Mise à jour catégorie	Effectifs budgétaires
Filière Sanitaire et Sociale				
Assistant socio-éducatif	B	Assistant socio-éducatif de seconde classe	A	2 - 35/35ème
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	Educateur de Jeunes Enfants de première classe	A	1 – 35/35ème

Modification des durées hebdomadaires de postes affectés à l'Ecole de Musique, à compter du 01/09/2019 :

Pour ajuster le volume d'heures proposé dans certaines disciplines

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire de service	
			Actuelle	A compter du 01/09/2019
Filière culturelle				
Assistant d'enseignement artistique Principal 1ère Classe	B	1	8/20ème	10/20ème
Assistant d'enseignement artistique Principal 1ère Classe	B	1	7/20ème	10/20ème
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	12/20ème	10/20ème
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	5.5/20ème	4/20ème
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	2.5/20ème	4/20ème
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	3/20ème	4/20ème

Création d'un poste à compter du 01/09/2019 :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire de service
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique	B	1	1 – 7/20ème

Suppressions de postes vacants, non pourvus, à compter du 01/09/2019 :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Durée hebdomadaire de service
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique Principal 2ème Classe	B	1	4/20ème
Filière Sanitaire et Sociale			
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	Temps complet 35h

Service civique – demande d'agrément

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur MANGE, Décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 01 septembre 2019.

Autorise le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

Autorise le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Quartier du Rhumont – protocole d'engagements renforcés réciproques pour la période 2019-2022

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Mme ANDRE, approuve le protocole d'engagements renforcés réciproques concernant le pilotage et la mise en œuvre des politiques en faveur du quartier prioritaire de Rhumont à Remiremont.

Protocole Habiter Mieux – contractualisation avec Procivis

Dans le cadre du protocole Habiter Mieux, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de s'associer à un nouveau partenariat financier avec l'organisme Procivis permettant le préfinancement des aides au bénéfice des propriétaires et des entreprises. Après exposé de Madame ANDRE, le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve la contractualisation avec Procivis.

Règlement intérieur – activité aquabike – piscine du Val d'Ajol

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur RICHARD, approuve les termes du nouveau règlement de l'activité aquabike de la piscine intercommunale du Val d'Ajol.

Subvention Mission Locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 30 000 euros au bénéfice de la Mission Locale du Pays de Remiremont et de ses Vallées dans le cadre de son déménagement sur le site de l'AFPA Qui sera amené à devenir « un village de l'emploi » créant un pôle expérimental réunissant en un seul lieu plusieurs acteurs du domaine de l'emploi (recherche, formation, accompagnement, insertion, logement restauration...).

Subvention Association pour le Saint Mont

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1950 euros à l'association pour le Saint Mont permettant à celle-ci d'accueillir les archéologues pour la campagne 2019.

Subvention Remiremont VTT – section sportive VTT lycée Malraux

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide d'accompagner le projet de création par le lycée Malraux d'une section sportive VTT à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 et sur 3 années suivant le cycle du lycée. Une subvention annuelle sera versée à l'association Remiremont VTT (4030 euros en 2019, 8055 euros en 2020, et 12 072 euros en 2021).

Subvention association des commerçants de Remiremont – animation gymnase le Tertre

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1500 euros à l'URCA pour créer une animation de structures gonflables durant l'été au gymnase le Tertre afin de dynamiser le centre-ville de Remiremont, en partenariat avec l'association AM STRAM GRAM et la ville de Remiremont. Il est précisé que cette animation payante sera ouverte à tous.

Décisions modificatives – budget général et budget de la zone d'activités de la Croisette

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve différents aménagements budgétaires sur le budget général et le budget de la zone d'activités de la Croisette.

Décision modificative 1 - budget annexe ZA CROISSETTE

ZA de la Croisette

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
2111/041/010	Terrains nus	20 000,00	1328/041/010	Autres	20 000,00
			1321/010/01	Etat & établ.nationaux Subvention DETR	146 051,00
			1323/010/01	subvention Département	40 617,00
			2111/010/01	Terrains nus Cession de terrain	25 000,00
			021/010/01	Virement de la section de fonct	- 211 668,00
	Total	20 000,00			20 000,00

Section dde fonctionnement

Dépenses			Recettes		
023/01/01	Virement section investissement	- 211 668,00	74751/010/01	Particip du GFP de rattachement	- 211 668,00
	Total	- 211 668,00			- 211 668,00

Décision modificative 1 - Budget Général

Budget Général

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
6574/900/90	Subv. fonct. person. droit privé	30 000,00			
657363/010/01	transfert budget Croisette A caractère administratif	- 211 668,00			
023/010/01	Virement section investissement	181 668,00			
	Total	-			

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20422/186/900/90	aide immobilier d'entreprise Privé : Bâtiments et instal.	20 000,00	021/10/01	Virement de la section de fonct	181 668,00
2315/900/90	Immos en cours-inst.techn. réseaux zones d'activités	52 000,00	1641/010/01	Emprunts en euros	- 79 668,00
2313/207/4130/413	Immos en cours-constructions mise aux normes des piscines	30 000,00			
		102 000,00			102 000,00

Navette des crêtes 2019-2021

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, après exposé de Monsieur HENRY, approuve la convention de partenariat triennale à passer avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour le financement de la navette des crêtes pour les années 2019 à 2021.

Informations diverses

Convention revitalisation bourg centre – Plombières les Bains :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du dispositif bourg centre qui a été mis en place par le Département des Vosges et l'Etat partant du constat que notre territoire perdait de la population depuis 40 ans et en parallèle disposait de nombreux logements vacants ainsi qu'une vacance commerciale très visible dans les bourgs-centres. L'idée est donc de reconforter et repolariser ces petites villes qui ont fonction de centralité, en trouvant des pistes d'attractivité et de développement, devant indirectement servir un territoire plus large.

Puis il indique que la Commune de Plombières les Bains a répondu à la seconde vague de l'appel à projet et a été retenue par le jury pour bénéficier de l'accompagnement technique et financier proposé pour cet appel à projets.

Monsieur le Président précise que les partenaires ont souhaité associer notre EPCI à la démarche, ce dispositif pouvant avoir des répercussions positives pour tout le territoire.

Puis il indique qu'une convention a été établie entre l'Etat, le Conseil Départemental, l'EPFL, la Commune de Plombières les Bains et la CCPVM spécifiant les engagements de chacun. La CCPVM s'engage pour sa part à soutenir la démarche par sa représentation aux COPIL, aux COTECH et par toute action qu'elle jugerait opportune et à intervenir dans son champ de compétence en fonction des actions menées.

La signature de cette convention a eu lieu le 04 juillet prochain.

Monsieur le Président précise que toute action engageant financièrement l'EPCI sera délibérée en Conseil Communautaire.

Séance levée à 21h00

Le Président

Michel DEMANGE